



Quels sont les tribunaux spécialisés (ou juridictions d'exception) ?

Actualité législative publié le **05/08/2024**, vu **981 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Quels sont les tribunaux spécialisés (ou juridictions d'exception) ?

Les juridictions spécialisées, également appelées juridictions d'exception, désignent les tribunaux dont un texte spécial prévoit la répartition des compétences. À l'inverse des juridictions de droit commun, ils ne peuvent juger que des litiges qui leur sont expressément attribués par un texte.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.vie-publique.fr/fiches/268521-quels-sont-les-tribunaux-specialises-ou-juridictions-dexception>